



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prévention

Question écrite n° 56557

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la nécessité d'évaluer, en concertation avec les ministres de la santé ainsi que de l'écologie et du développement durable, les risques professionnels de certains secteurs d'activité comme celui de la filière équine, afin de pouvoir mettre en place des mesures d'information et de protection. L'exposition aux risques environnementaux est particulièrement avérée dans le milieu professionnel lié aux activités hippiques. Parmi les plus répandus figurent les risques allergènes, résultant de l'exposition à des substances végétales, des poussières animales, des substances minérales - par exemple le chrome dans les carrières de sable - ou des substances chimiques. Un risque plus méconnu provient de l'exposition aux rayonnements ionisants, à la suite de pratiques radiographiques en forte hausse, alors qu'ils peuvent provoquer des cancers et causer des malformations chez le fœtus. Un dernier risque fait apparaître le danger de produits toxicologiques qui, eux aussi, ont des effets potentiels cancérigènes et entraînent des risques de malformation génitale. Or ces produits chimiques tels les détergents ont un étiquetage peu clair qui ne permet pas à leurs utilisateurs de connaître les véritables risques auxquels ils s'exposent. Ces risques bien réels mais encore trop mal évalués sont d'autant plus importants que les métiers liés au monde du cheval connaissent une forte féminisation, plus de 40 % des métiers du cheval, de l'entraîneur au guide équestre, étant exercés par des femmes. Force est de constater que l'information des personnes sur les dangers de leur environnement reste très lacunaire, la surveillance inexistante pour les manipulateurs de produits potentiellement dangereux. Il lui demande quelles mesures il entend promouvoir pour informer les populations à risque afin de prévenir les pathologies dues aux facteurs environnementaux, et en particulier s'il est favorable à la mise en place d'un logo clair et compréhensible par tous sur les dangers de certaines substances ou produits.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56557

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 909

Question retirée le : 15 février 2005 (Retrait pour cause de question identique)